

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

WASH & READY – Shampooing automobile
Numero d'article: 20003215

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société NORMBEL SPRL
Rue des Héritages, 3
5336 Courriere / BELGIUM
Téléphone +32 487 53 05 05
Site internet www.normfest.com
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques rodolphe@normbel.be

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage
Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement

DANGER

Contient:

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% agents de surface anioniques
< 5% agents de surface non ioniques
conservateurs BENZISOTHIAZOLINONE
conservateurs METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE/METHYLISOTHIAZOLINONE (3:1)
conservateurs METHYLISOTHIAZOLINONE
conservateurs OCTYLISOTHIAZOLINONE
parfums

2.3 Autres dangers
Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants

Type de produits:

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - <10	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium CAS: 68411-30-3, EINECS/ELINCS: 270-115-0, Reg-No.: 01-2119489428-22-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Chronic 3: H412
1 - <3	Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium CAS: 68891-38-3, EINECS/ELINCS: 500-234-8, Reg-No.: 01-2119488639-16-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Acide chlorhydrique (HCl).
Vapeurs/gaz irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière si utilisation appropriée.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol résistant aux acides.
Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

non applicable

DNEL

Substance
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, CAS: 68411-30-3
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 85 mg/kg bw/day.
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 85 mg/kg bw/day.
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 6 mg/m ³ .
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 6 mg/m ³ .
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 0,425 mg/kg bw/day.
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme: 1,5 mg/m ³ .
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1,5 mg/m ³ .
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 42,5 mg/kg bw/day.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
Arts et métiers, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 175 mg/m ³ .
Arts et métiers, dermique, Effets systématiques à long terme: 2750 mg/kg bw/d.
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 1650 mg/kg bw/d.
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 52 mg/m ³ .

PNEC

Substance
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, CAS: 68411-30-3
soildu sol, 35 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 6,8 mg/kg.
sédiment (eau douce), 8,1 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,43 mg/l.
Eau de mer, 0,0268 mg/l.
Eau douce, 0,268 mg/l.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
soildu sol, 7,5 mg/kg.
sédiment (Eau de mer), 0,092 mg/kg.
sédiment (eau douce), 0,917 mg/kg.
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10000 mg/l.
Eau de mer, 0,024 mg/l.
Eau douce, 0,24 mg/l.

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection léger en matière plastique.
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante, cartouche combinée B-P2. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	non déterminé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	bleu clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	7,7
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	100
Point d'éclair [°C]	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	non applicable
Limite inférieure d'explosion	non applicable
Limite supérieure d'explosion	non applicable
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	2,3 (20°C)
Densité [g/ml]	1,025
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non applicable
Vitesse d'évaporation	non applicable
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non applicable
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

9.2 Autres informations

aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides forts.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, CAS: 68411-30-3
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg.
LD50, oral, Rat: 1080 mg/kg.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LD50, oral, Rat: 4100 mg/kg.
LD50, dermique, Rat: > 2000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Risque de lésion oculaire grave.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Toxicité sur la reproduction	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Cancérogénèse	Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	

Données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
 Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium, CAS: 68411-30-3
LC50, (96h), Lepomis macrochirus: 1,67 mg/l.
EC50, (21d), Daphnia magna: 1,67 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 2,9 mg/l.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 1,18 mg/l.
NOEC, Oncorhynchus mykiss: 0,23 mg/l.
NOEC, (28d), Lepomis macrochirus: 1 mg/l.
Alcools C12-14 éthoxylés sulfatés, sel de sodium, CAS: 68891-38-3
LC50, (96h), poisson: 7,1 mg/l.
EC50, (96h), Algae: 7,5 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: 7,2 mg/l.
NOEC, (21d), Daphnia magna: 0,27 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement

non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

AOX-remarque: Pas de réaction dangereuse connue.
Ne contient aucun complexant organique les degrés d'DOCélimination suivants n'atteignent pas : 80% (28d) (dans l'accord au numéro 406 de l'usine "analysis and measuring procedure").

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

200129*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID non applicable

Transport fluvial (ADN) non applicable

Transport maritime selon IMDG non applicable

Transport aérien selon IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID non

Transport fluvial (ADN) non

Transport maritime selon IMDG non

Transport aérien selon IATA non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2008/47/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2017); IMDG-Code (2017, 38. Amdt.); IATA-DGR (2018)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (BE): Non déterminé.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.

- **VOC (2010/75/CE)** 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Eye Dam. 1: H318 Provoque des lésions oculaires graves. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium
SECTION 2 supprimé: ATTENTION
SECTION 2 ajouté: P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
SECTION 2 supprimé: P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
SECTION 2 supprimé: point d'exclamation
SECTION 2 ajouté: H318 Provoque des lésions oculaires graves.
SECTION 2 supprimé: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
SECTION 2 supprimé: Eye Irrit. 2
SECTION 2 ajouté: Eye Dam. 1
SECTION 2 ajouté: corrosion
SECTION 2 ajouté: DANGER
SECTION 11 supprimé: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
SECTION 11 ajouté: Risque de lésion oculaire grave.
SECTION 11 ajouté: Irritant
SECTION 12 ajouté: Ne contient aucun complexant organique les degrés d'DOCélimination suivants n'atteignent pas : 80% (28d) (dans l'accord au numéro 406 de l'usine "analysis and measuring procedure").
SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.



Copyright: Chemiebüro®

